

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Correspondance romaine. — VI L'Eglise catholique. — VII L'Union Saint-Jean : Section d'une messe, liste des associés défunts. — VIII "Le tour du Mexique". — IX Nominations ecclésiastiques. — X Nouvelles religieuses. — XI Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 19 mai

On annonce :

La Pentecôte, la fête de la Sainte-Trinité avec la rénovation des promesses du baptême (1) et les quatre-temps ;

Dans les diocèses de Montréal et de Joliette, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre ;

Dans le diocèse de Sherbrooke, l'anniversaire de l'élection de l'évêque.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 19 mai

On trouve, dans l'épître de ce jour, le récit du mystère que l'Eglise honore aujourd'hui. Nous devons, en cette fête, remercier l'Esprit de vérité qui nous a fait connaître la loi évangélique, le prier d'allumer et de conserver, dans nos cœurs, le feu de l'amour divin et de nous combler de ses fruits et de ses dons. « Aujourd'hui, dit saint Jean-Chrysostome, une loi nous vient du ciel, et quelle loi ? La loi d'amour, la loi de la grâce et de la charité, la loi de l'Esprit-Saint. Sur quelle table est écrite cette loi ? Sur la table de votre cœur. Quelle est la circoncision qu'elle nous prescrit ? La circoncision du cœur, le retranchement de toutes les affections de la nature corrompue. Quel est l'autel où vous devez sacrifier ? L'autel élevé dans votre âme. Quelles sont les victimes que vous devez immoler ? Vos passions. Quel est le feu qui doit consumer ces victimes ? Le feu de la pénitence, le feu de la componction et de l'amour. Quel est le temple où vous devez adorer Dieu ? Le temple de l'esprit et de la vérité ? Un cœur pur, un cœur maître de ses passions, dans lequel le Saint-Esprit habite ».

(1) La Congrégation des indulgences a accordé, le 1 juin 1906, une indulgence plénière, applicable aux défunts, à ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, pourvu qu'ils se confessent, communient et prient aux intentions du Souverain-Pontife.